

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Nombre de membres En exercice 11 Présents 6 Votants 8	L'AN DEUX MIL NEUF Le VENDREDI 24 AVRIL à 8 HEURES
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation 22/04/2009 Date d'affichage 22/04/2009	Étaient présents : MM LEBAR DECROIX TOUBOUL LOMMIS Mme DORNIER M. MASSARD Absentes excusées : Mme SUILLEROT pouvoir à M. TOUBOUL Mme MILWARD pouvoir à M. LEBAR
OBJET	Secrétaire de séance : M. TOUBOUL

La séance est ouverte à 8 heures

M. Touboul est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire explique que, compte tenu de l'urgence à déposer la demande de participation financière du Conseil général aux études d'urbanisme liées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il a dû réunir le Conseil municipal en réunion extraordinaire.

Il précise que l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME / AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'ÉTUDE

Vu le dispositif du Département d'aide aux études d'urbanisme, et plus particulièrement son volet A,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2008 du Conseil municipal prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'offre d'un montant de 22 000 € HT, de l'Atelier Urbanisme et Environnement (AUE) du Groupe Synthèse, retenue pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Département une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux études d'urbanisme.

La séance est levée à 8 h 10.